

## TARIF DES HONORAIRES DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Tarif applicable à partir du 1 octobre 2018 avec un taux de T.V.A de 20%.

APPLICABLE PAR TRANCHE DE PRIX DE VENTE ( Non cumulable )

TRANCHE DE PRIX	HONORAIRES H.T.	T.V.A 20%	HONORAIRES T.T.C. A CHARGE DU VENDEUR
de 1 € à 19 999 €	2 083 €	417 €	2 500 €
de 20 000 € à 29 999 €	2 917 €	583 €	3 500 €
de 30 000 € à 39 999 €	3 750 €	750 €	4 500 €
de 40 000 € à 49 999 €	4 583 €	917 €	5 500 €
de 50 000 € à 69 999 €	5 417 €	1 083 €	6 500 €
de 70 000 € à 89 999 €	6 250 €	1 250 €	7 500 €
de 90 000 € à 119 999 €	7 083 €	1 417 €	8 500 €
de 120 000 € à 149 999 €	7 917 €	1 583 €	9 500 €
de 150 000 € à 169 999 €	8 750 €	1 750 €	10 500 €
de 170 000 € à 189 999 €	9 583 €	1 917 €	11 500 €
de 190 000 € à 209 999 €	10 417 €	2 083 €	12 500 €
de 210 000 € à 229 999 €	11 250 €	2 250 €	13 500 €
de 230 000 € à 249 999 €	12 083 €	2 417 €	14 500 €
au delà de 250 000€	6 % du prix net vendeur		

Avis de valeur écrit 100€ TTC - Phocopie 0,15€ TTC l'unité. Compromis de vente seul 2 000€ TTC .

## TARIF DES HONORAIRES DE LOCATION - GERANCE EN EUROS

### LOCATION

#### Honoraires de location à la charge du locataire (1)(2)

La visite, constitution du dossier et la rédaction du bail : 7€ TTC/m<sup>2</sup> en zone tendue

Etablissement de l'état des lieux : 2€ TTC/m<sup>2</sup> en zone non tendue

(1) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixé par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

#### Honoraires de location à la charge du bailleur (2)

La visite, constitution du dossier et la rédaction du bail : 7€/m<sup>2</sup> en zone non tendue

Etablissement de l'état des lieux : 2€ TTC/m<sup>2</sup> en zone non tendue

Frais d'entremise et de négociation : 250€ TTC

(2) Ces taux sont applicables sur le calcul du montant du loyer annuel hors charges

Honoraires plafonnés à 1 mois de loyer hors charge, état des lieux compris.

**Location garage:** 50€ TTC à la charge du locataire et du bailleur.

**Location locaux commerciaux et professionnels:** 10% TTC du loyer à la charge du locataire et du bailleur.

### GERANCE DE BIEN IMMOBILIER A USAGE D'HABITATION : (charge bailleur)

8% HT soit 9,60%TTC sur les encaissements hors dépôt de garantie

Option garantie des Loyers impayés, protection juridique et détériorations immobilières :

2,31% TTC du quittancement annuel

Honoraires de clôture de dossier bailleur : 20€ TTC par lot

FRAIS ANNEXES : un avenant à un bail : 75€ TTC à la charge du locataire

Duplicata de quittance de loyer : 5€ TTC à la charge du locataire

Duplicata de bail ou d'état des lieux 10€ TTC

### GERANCE DE GARAGE : 12% HT soit 14,40€ TTC du loyer mensuel charges comprises

#### Achat - Vente - Location

Téléphone: 03 85 73 08 66 - Fax: 03 85 77 14 84 SARL CEDAM au capital de 3 000€ 87, Rue Maréchal Foch 71200 Le Creusot - Immo.jcreusot@century21.fr FRANCHISE INDEPENDANT - Carte Professionnelle N°71CP-1159 - Garantie financière : Groupama 5, Rue du centre 93159 Noisy Cedex pour un montant de 110 000€ - Code APE 6831Z  
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.  
Réf: T-2Squater-P-BIE-170512-1940



www.century21.fr